



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMERO 462-2024 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 385-2022 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

Le 9 septembre 2024, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement no 462-2024 concernant le code de déontologie des employés de la municipalité.

L'objet de ce règlement concernant le code de déontologie des employés de la municipalité.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Municipalité : www.bolton-ouest.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 17 septembre 2024.

Monique Pépin
Directrice générale et greffière-trésorière